

# **Déductions fiscales 2016**

## **(Pour les personnes payant leurs impôts aux Pays-Bas)**

### **1 – Rappel concernant la France**

Il n'est pas possible pour les personnes qui résident aux Pays-Bas mais paient leurs impôts en France de bénéficier de déductions fiscales (françaises).

### **2 – Déductions fiscales normales.**

Sur une base annuelle, il est possible de demander une déduction, mais avec les limites suivantes :

- Le don doit représenter un minimum de 1% du revenu global (avec un min. de 60€)
- La déduction est limitée à 10% du revenu global
- Si un identifiant d'institution est demandé (RSIN ou ANBI), on peut utiliser le RSIN de la communauté catholique romaine de Rotterdam (RKK) : **002 609 411**

### **3 – Déductions fiscales ou donations « périodiques »**

#### **(Overeenkomst periodieke schenking)**

Jusqu'en 2013, il était nécessaire de faire une déclaration devant notaire. Cette obligation a disparu depuis 2014.

- Les limites précédentes (1% et 10%) ne s'appliquent pas.
- Il faut s'engager sur un **minimum de 5 ans** à verser une **somme fixe**.
- Cette somme est au **minimum de 150 €**
- Il faut remplir un **formulaire** (overeenkomst\_period\_gift\_in\_geld\_2016\_TLS.pdf) que vous pourrez trouver sur le site de la paroisse (avec une traduction non « officielle » en français)
- L'un des 2 exemplaires est à compléter, à faire signer par le trésorier, et à fournir, si nécessaire, au service des impôts NL (à priori pas besoin de le fournir systématiquement mais uniquement sur demande).

La déduction est calculée en prenant en compte : le montant du don, l'âge (+/- 65 ans) et le revenu global (en particulier le pourcentage que représente le don par rapport au revenu global).

Elle peut donc varier de 0 à 52%

Vous pouvez « jouer » avec l'outil mis à disposition par le service des impôts :

<https://www.schenkservice.nl/bereken-uw-voordeel>

Exemples de déduction :

Déduction de <b>40%</b>	Don sans déduction	Don équivalent avec déduction	Don majoré avec déduction
Don annuel	1 000 €	1 000 €	1 666 €
Avantage fiscal	0 €	400 €	666 €
Coût pour le donateur	1 000 €	600 €	1 000 €
Reçu par la paroisse	1 000 €	1 000 €	1 666 €

Déduction de <b>52%</b>	Don sans déduction	Don équivalent avec déduction	Don majoré avec déduction
Don annuel	1 000 €	1 000 €	2 083 €
Avantage fiscal	0 €	520 €	1 083 €
Coût pour le donateur	1 000 €	480 €	1 000 €
Reçu par la paroisse	1 000 €	1 000 €	2 083 €

Glossaire :

ANBI: Algemeen Nut Beogende Instelling

RSIN: Rechtspersonen en Samenwerkingsverbanden InformatieNummer

RKK: Rooms Katholieke Kerkgenootschap